

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Nom de la compétition : **Régate d'automne / Régate jeunes du Conseil Départemental**

Grade : **5B**

Dates complètes : **17 octobre 2021**

Lieu : **Base Nautique, route du Plan d'eau, 31310 RIEUX**

Autorité Organisatrice : **USR Voile Aviron**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

En raison de l'épidémie du COVID 19 toutes les mesures sanitaires imposées par les pouvoirs publics le jour de la manifestation devront être rigoureusement respectées (gestes barrières, distanciation, pass sanitaire, mesures imposées par la fédération délégataire, etc.....).

https://www.ffvoile.fr/ffv/Calendrier/V6.32/CAL_Compét_detail.aspx?CoID=107595

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC sont disponibles *en ligne* : <https://www.usrvoileaviron.fr/régates> et après 9h00 le 17 octobre 2021 sur la base nautique

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse ~~<URL>~~.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **OPTI / OpenBic** et à tous les bateaux en intersérie **IND, Habitables A et B (classement OSIRIS)**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à **Jean-Pierre FINAZZI** (jeanpierrefinazzi@hotmail.fr) au plus tard le **15 octobre 2021**

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *aucune restriction*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : **Inscription gratuite**

6 PUBLICITE

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : **Dimanche 17 octobre 2021 de 9 h à 10 H 30**

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
17/10	11h00	OPTI, IND

8.4 Nombre de courses : **5 courses maxi**

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h00*

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Voir annexe aux IC*

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes **OPT et OBC**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **3** à **8** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **Des prix en nature seront distribués notamment aux jeunes régatiers récompensés par de la dotation du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : jeanpierrefinazzi@hotmail.fr

Possibilité d'arriver le samedi après-midi et de profiter du plan d'eau pour s'entraîner

Pour l'hébergement:

- L'Office de Tourisme au **05 61 87 63 33** ou par mail officetourisme@cc-volvestre.fr
- Le camping **05 61 97 24 59 / 06 03 50 01 21**



Fiche individuelle d'inscription

Epreuve : Régate d'automne

Date : 17/10/21

Série	Catégorie	N° de voile	Nom du voilier
	Barreur	1 ^{er} équipier	2 ^e équipier
Nom			
Prénom			
N° de licence			
Club			
Sexe			
Date de naissance			
Adresse Mel			
<i>La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.</i>			
Signatures			



Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom, Prénom)

Agissant en qualité de* : Père, Mère, Tuteur

Atteste que (Nom et prénom de l'enfant)

a l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres,
et l'autorise à participer, sous mon entière responsabilité, à la régata se disputant sur le plan d'eau de Rieux Volvestre le 17 octobre 2021

Date et signature

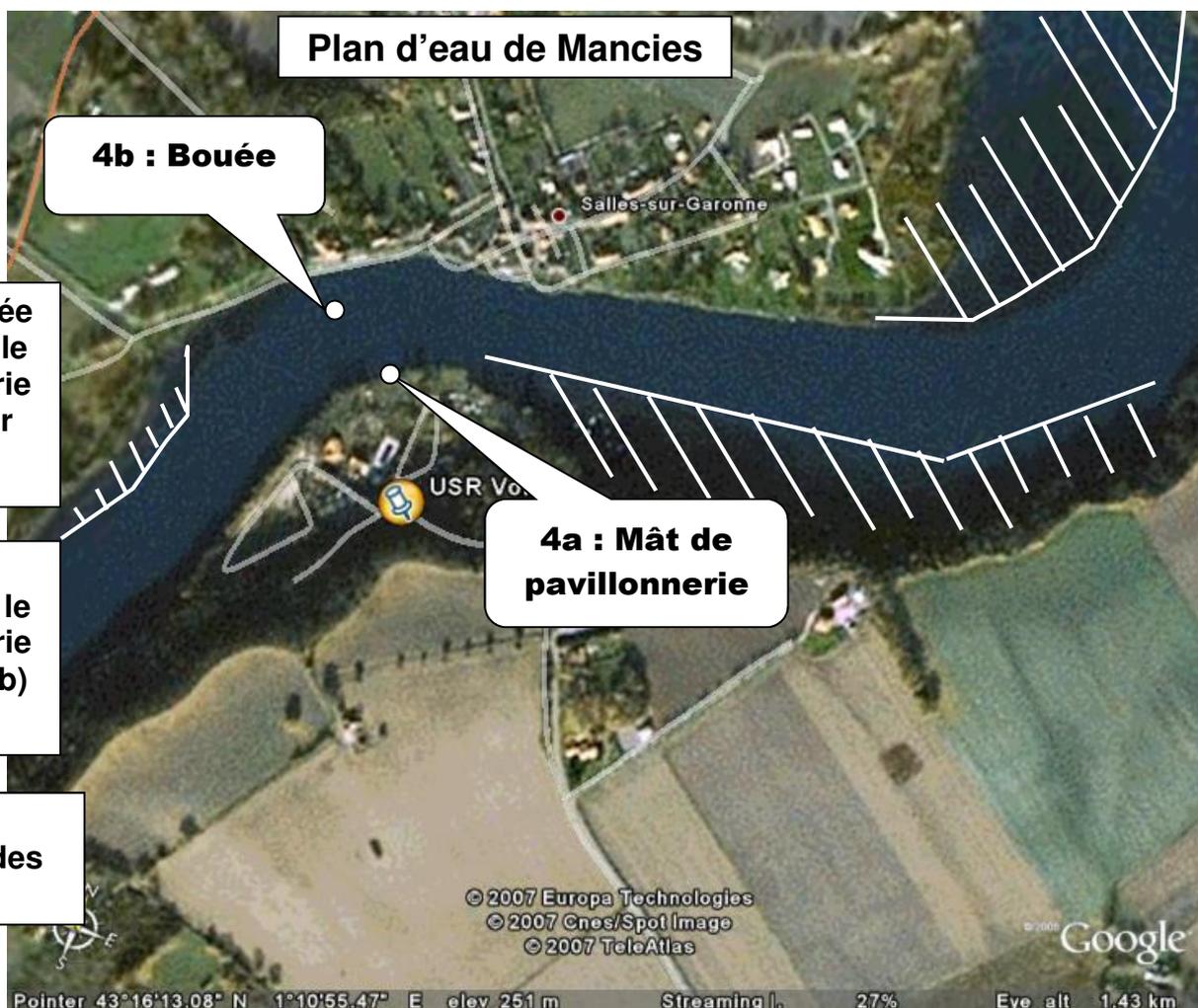
* rayer les mentions inutiles

ANNEXE LIEU DE COURSE

Accès par A64 sortie 26 ou 27 direction Carbonne / Rieux / Montesquieu
A Rieux, direction Base Nautique



ANNEXE ZONE DE COURSE



Le départ et l'arrivée s'effectuent entre le mât de pavillonnerie et la bouée 4b sur l'eau

P = la porte matérialisée entre le mât de pavillonnerie (4a) et la bouée (4b)

Haut fonds matérialisés par des espars